

Permis probatoire conduite sous stupefiant.

Par helene2627, le 23/01/2017 à 10:38

Bonjour,

Ma fille a été contrôlée positive aux stupéfiants hier (test salivaire), une prise de sang a été faite immédiatement, son permis n'a que 2,5 mois donc 6 points en moins pour ce délit ce qui annulera son permis.

Elle a remis son attestation de permis (permis en cours de fabrication). Elle sera convoquée, elle ne sais pas où (gendarmerie, juge) ?

Que peut'elle faire pour reculer au maximum le jugement de manière a obtenir 2 points supplémentaires pour conserver son permis (le 15 novembre 2017) ? Est ce possible ?

Merci car je suis perdue.